

INFORMATION AUX ÉLECTEURS

Elections municipales partielles d'Esnes-en-Argonne

Par arrêté préfectoral n°2024-940 du 23 avril 2024, les électeurs d'Esnes-en-Argonne sont convoqués le dimanche 16 juin 2024 de 8h00 à 18h00 au premier tour de l'élection municipale partielle en vue d'élire 6 conseillers municipaux, et le dimanche 23 juin 2024 en cas de second tour.

La période de dépôt des candidatures pour le premier tour de scrutin est terminée. Aucune candidature n'a été déposée.

Ainsi, le premier tour de l'élection municipale partielle d'Esnes-en-Argonne, du dimanche 16 juin 2024 est annulé.

En revanche, un second tour doit être organisé si des candidats se présentent.

Le dépôt des candidatures pour le second tour se fera uniquement sur rendez-vous à la Préfecture de la Meuse, par le candidat ou un mandataire désigné :

- **le lundi 17 juin 2024 de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h00;**
- **le mardi 18 juin 2024 de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.**

La prise de rendez-vous se fera :

- **par courriel** : pref-elections@meuse.gouv.fr;
- **par téléphone** au 03.29.77.58.13 / 03.29.77.58.56.

Le formulaire de déclaration de candidature (cerfa 14996*03) accompagné de la liste des pièces à fournir sont disponibles sur le site internet de l'État : <https://www.meuse.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Election/Elections-politiques/Elections-municipales-partielles/Communes-de-moins-de-1-000-habitants/Elections-municipales-partielles-des-communes-de-moins-de-1-000-habitants>.